

## C.7 LES RECORDS DE FRANCE ET LES MEILLEURES PERFORMANCES FRANCAISES

La FFTA reconnaît comme record de France ou meilleure performance française toute performance améliorée ou établie dans une catégorie officielle selon le tableau publié en annexe 4.

### Champ d'application :

Disciplines de tir sur Cible (Salle-Fita-Fédéral), lors de compétitions officielles en France ou à l'étranger.

Un archer (ou une équipe), améliorant le record de France (ou la meilleure performance française) de sa catégorie ainsi que de catégories supérieures : la nouvelle performance peut être soumise à homologation dans la catégorie de l'archer (ou de l'équipe) et les catégories supérieures, à condition que cette performance ait été établie en conformité avec les règlements fédéraux (distances, taille des blasons, etc...).

*Exemple* : un cadet améliore le record de France du FITA 4 distances (détenu par un senior) ; le record pourra être soumis à homologation si ce compétiteur a participé à la compétition en tirant sur les distances internationales (90, 70, 50, 30m). Si le record est homologué par la FFTA, ce cadet sera le nouveau détenteur du record de France FITA dans les catégories juniors et seniors.

#### • Définitions

On appelle "**records de France**" les meilleurs scores réalisés par un archer français établis sur une compétition officielle. Le tableau des records de France est publié sur le site de la FFTA.

On appelle "**meilleures performances françaises**" les meilleurs scores réalisés par un archer français établis sur une compétition officielle, dans les catégories officielles qui ne figurent pas dans le tableau des records de France.

#### • Conditions d'homologation pour les équipes

Sur les qualifications, un record de France (ou une meilleure performance française) peut être améliorée par le cumul des scores réalisés par les archers d'une même équipe. En cas de compétition avec plusieurs départs, les scores pris en compte doivent être réalisés par les archers **tirant sur le même départ**.

Un record de France (ou une meilleure performance française) peut être améliorée uniquement lors de matches de phases éliminatoires ou finales (compétitions de la WA, de la WAE, FITA STAR) ou lors des matches de classement attribuant une place définitive.

Les résultats issus des matches de la saison régulière (DNAP) sont considérés comme des matches permettant l'établissement du classement définitif des clubs sur la saison sportive de DNAP. De ce fait, il peut être établi des meilleures performances françaises sur ces matches.

(score établi sur 3 archers)

En salle :

\*3x60 flèches (2x25m ou 2x18 m)

En extérieur :

\*3x144 flèches (Fita 4 distances internationales)

\*3x72 flèches (Fita 2x70 m, Fita 2x50m ou français)

\*Match 24 flèches (4 volées de 6 flèches) (Arc à Poulies)

\*Match 2x24 flèches (Total ½ + Finale bronze ou or) (Arc à Poulies)

#### • Procédure d'homologation

Record ou meilleure performance amélioré en France :

Le compétiteur doit demander au greffe que lui soit remis l'original de la ou des feuilles de marque qu'il remet à l'arbitre en l'informant du nouveau record et en lui présentant sa licence afin que l'arbitre puisse relever le n° de la licence et le n° d'agrément du club.

L'arbitre complète la demande d'homologation (voir à la fin du chapitre en [annexe 4](#)), afin de prendre en considération tous les éléments nécessaires à l'homologation. Il transmet la demande d'homologation à la FFTA (Service des activités sportives) dans les 48 heures. La FFTA statuera sur l'homologation et délivrera les diplômes correspondants.

Record ou meilleure performance amélioré à l'étranger :

Pour homologuer un score à l'étranger, il est nécessaire de fournir :

- Un justificatif de l'inscription de la compétition au calendrier de la FITA ou d'une association membre de la FITA
- Les résultats complets de la compétition
- L'extrait du calendrier national (ou le lien sur le site de la Fédération concernée)
- Les feuilles de marques contresignées par l'arbitre

- **Publication**

La publication intervient après le délai nécessaire à l'homologation. Le service "internet" de la FFTA est, à ce titre, une publication officielle. La FFTA pourra utiliser tout autre moyen de publication.

- **Diplôme**

Le titulaire d'une performance homologuée recevra des services de la FFTA un diplôme attestant de son record ou de sa meilleure performance française.

- **Imprimé de demande d'homologation des records**

Voir en [annexe 4](#).

***Précisions sur l'imprimé de demande d'homologations :***

Tir en Salle individuel = total d'un 2x25m ou 2x18m

Tir FITA individuel = total 4 distances ou FITA (2x70, 2x60, 2x50, 2x40, 2x30m ou 2x20m)

- Match 15 flèches (Arcs à Poulies) = score réalisé lors des phases éliminatoires ou des phases finales

Tir par équipes (FITA)

- match 24 flèches (Arc à Poulies) = score réalisé lors des 1/8, ou 1/4, ou 1/2 finales, ou finales (bronze ou or)

- Double Mixte Arcs à Poulies

- 3x144 flèches = la somme des 3 scores de qualification du FITA 4 distances internationales

- 3x72 flèches = la somme des 3 scores de qualification du FITA 2x70m, du FITA 2x50m ou français

Tir par équipes (Salle)

- - 3x60 flèches = la somme des 3 scores de qualification (2x25m ou 2x18m)

- Match 24 flèches = score réalisé lors des 1/8, ou 1/4 ou 1/2 finales, ou finales (bronze ou or)

